

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/46

18 mai 1998

(98-1992)

CONFERENCE MINISTERIELLE  
Deuxième session  
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

## JAMAÏQUE

Déclaration distribuée par M. Seymour Mullings  
Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères  
et du commerce extérieur

Il y a 50 ans, 23 pays ont conclu, bien qu'à titre provisoire, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) afin de, entre autres choses, relever les niveaux de vie, garantir le plein emploi, parvenir à une croissance continue du revenu réel, utiliser pleinement et efficacement les ressources mondiales et accroître la production et le commerce des marchandises. Cinquante ans plus tard, nous nous efforçons tous encore, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, d'atteindre ces objectifs.

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a permis de libéraliser le commerce et d'accroître le volume des échanges de marchandises. Les cycles de négociations commerciales multilatérales, les droits de douane et les obstacles non tarifaires ont été fortement réduits ou supprimés. Toutefois, les principaux avantages de ce processus de libéralisation n'ont pas été répartis équitablement. Les échanges entre ceux qui ont été les mieux servis et les laissés pour compte se sont, dans bien des cas, révélés inéquitables.

Ce sont les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, qui ont tiré le moins d'avantages de la libéralisation des échanges en dépit des mesures prises dès les années 50 au GATT pour les aider. Parmi ces mesures figurait l'adoption, en 1979, de la "Clause d'habilitation" en vertu de laquelle le principe d'un traitement spécial et différencié des pays en développement a été intégré dans le cadre juridique du GATT.

Le commerce demeure le moteur de toute économie. Toutefois, pour être en mesure d'accroître le volume de nos échanges de marchandises et nos recettes d'exportation, nous devons pouvoir attirer l'investissement dans les secteurs productifs afin de moderniser les procédés de production, de financer la recherche et le développement et de tirer profit des possibilités d'accès aux marchés. Mais nous ne pouvons obtenir et conserver les investissements, la technologie et l'accès aux marchés si nous ne disposons pas des compétences techniques et juridiques nécessaires et des infrastructures institutionnelles et matérielles adaptées. Cela a été et reste un dilemme fondamental pour bon nombre de pays en développement.

Il faudrait qu'à la fin du XXe siècle la participation à l'OMC soit pratiquement universelle afin que sa composition soit plus pleinement représentative des peuples situés à tous les niveaux de développement dans le monde. Cela permettrait à l'OMC de ne plus être perçue, ainsi que l'était le GATT, son prédécesseur, comme un club fermé pourvoyant aux besoins des pays développés.

La Réunion de haut niveau tenue en octobre dernier montre que l'OMC est consciente des besoins des pays les moins avancés. Nous accueillons avec satisfaction le Plan d'action adopté au cours de cette réunion et espérons qu'il sera mis en oeuvre rapidement.

Il existe toutefois des catégories de pays en développement autres que les

Pour ce qui est du rôle de l'OMC en tant qu'enceinte de négociation, mon gouvernement est d'avis que toute négociation entreprise dans ce cadre doit suivre les procédures établies dans les accords pertinents afin d'être réellement multilatérale.

Nous sommes d'avis que l'OMC doit se charger des questions en rapport avec le système commercial multilatéral. Ces questions devraient faire l'objet d'une analyse approfondie de sorte que tous les Membres soient parfaitement au fait des enjeux.

Nous estimons en outre que les négociations qu'il est prévu d'engager dans les deux années qui viennent devraient porter uniquement sur les domaines spécifiés dans le programme implicite ou convenus par les Membres lors d